



Association ouverte et positive, au principe de promotion l'écologie par des solutions pratiques et conviviales. Faire en sorte que les changement positifs vers une société plus respectueuse de l'environnement ne soient pas vus comme des contraintes, mais comme des moments de plaisir et de partage.

Ekopratik  
12, impasse de la Source  
97427 Etang-Salé  
[www.ekopratik.fr](http://www.ekopratik.fr)

# RÈGLEMENT DÉPOSANTS DE LA BOURSE AUX VÉLOS

**Boulevard Jean-Jaurès – 97400 ST-DENIS**

**Samedi 14 septembre**

**Dépôt des vélos de 8 h à 10 h**

**Vente des vélos de 10 h à 17 h**

**Récupération des vélos ou des gains de 17 h à 18 h**

En déposant votre vélo à la Bourse aux Vélos organisée par l'association Ekopratik, vous acceptez le règlement suivant.

- **Seuls sont acceptés les vélos en bon état de marche.**  
Une fiche de dépôt sera remplie conjointement avec le déposant.
- **Le déposant devra produire une pièce justificative d'identité,** conformément à l'article R 321-9 du Code pénal.  
Si vous avez une facture d'achat, n'hésitez pas à venir avec.
- **ATTENTION :** pour la vente d'un vélo gravé contre le vol (marquage Bicycode), il faut obligatoirement fournir le **passport de marquage.**  
**En son absence, le vélo ne sera pas accepté à la vente.**
- **Le déposant atteste sur l'honneur ne vendre que des vélos personnels et usagés et ne pas avoir participé à deux autres événements de même nature au cours de l'année civile,** au titre de l'article L 310-2 du Code de commerce.
- Les prix sont libres mais nous nous réservons le droit de refuser le dépôt d'un vélo à un prix trop élevé.
- Dans le cadre de la vente, **10 % du prix de vente revient à l'association Ekopratik.**
- Le déposant peut refuser d'être payé par chèque.
- La bourse a pour but de mettre en relation vendeurs et acheteurs de vélos ; **l'association Ekopratik sert uniquement d'intermédiaire** et n'a aucune responsabilité légale dans la transaction. L'association n'assure pas de service après vente.
- Les vélos non vendus sont récupérés gratuitement **de 17 h à 18 h.**  
Après 18 h, les vélos deviennent propriété de l'association.

Je soussigné avoir pris  
connaissance du règlement  
et l'accepte

*Le déposant*

**VÉLOS N°**



# RÈGLEMENT ACHETEURS DE LA BOURSE AUX VÉLOS

Association ouverte et positive, au principe de promotion l'écologie par des solutions pratiques et conviviales. Faire en sorte que les changements positifs vers une société plus respectueuse de l'environnement ne soient pas vus comme des contraintes, mais comme des moments de plaisir et de partage.

Ekopratik  
12, impasse de la Source  
97427 Etang-Salé  
[www.ekopratik.fr](http://www.ekopratik.fr)

**Boulevard Jean-Jaurès – 97400 ST-DENIS**

**Samedi 14 septembre**

**Dépôt des vélos de 8 h à 10 h**

**Vente des vélos de 10 h à 17 h**

**Récupération des vélos ou des gains de 17 h à 18 h**

En achetant un vélo à la Bourse aux Vélos organisée par l'association Ekopratik, vous acceptez le règlement suivant.

- **Les vélos sont des vélos personnels et usagés, vendus en l'état.** Une fiche de dépôt est disponible sur le vélo.
- **L'acheteur devra produire une pièce justificative d'identité.**
- Le vendeur a le droit de refuser d'être payé par chèque, s'il l'a indiqué au préalable.
- Le prix affiché est proposé par le vendeur et non négociable.
- La bourse a pour but de mettre en relation vendeurs et acheteurs de vélos ; **l'association Ekopratik sert uniquement d'intermédiaire et n'a aucune responsabilité légale dans la transaction.**  
En particulier, Ekopratik ne sera pas tenue responsable en cas de recel, malfaçon, ou pour tout litige.
- En tant que vente au déballage entre particuliers, vous ne bénéficiez pas d'un délai de rétractation.

Je soussigné avoir pris  
connaissance du règlement  
et l'accepte

*L'acheteur*

**VÉLOS N°**